



MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PIERRE D'AURILLAC Devenir du classement ZRR de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

Les élus du Conseil municipal de Saint Pierre d'Aurillac, inquiets du devenir du dispositif dit ZRR, ne peuvent aujourd'hui demeurer sans réagir faute d'information officielle sur le sujet.

En effet, la suppression de ce dispositif serait pour le territoire à la fois injuste et incompréhensible au regard des éléments suivants :

- En premier lieu, il est utile de rappeler que la CDC du RSG est le fruit de 2 phases de réorganisation territoriale (2014 et 2017) au cours desquelles ont été réalisées des fusions de territoires ou d'anciennes CDC. Notamment celle en 2014 de la CDC du Réolais et du Pays d'Auros, cette dernière étant alors classée en ZRR ce qui a largement aidés à développer nos principales zones d'activité situées sur la commune d'Aillas.

Demain si cet avantage fiscal indiscutable venait à être supprimé, nul doute que l'attractivité économique mais surtout financière de ces zones d'activité serait remise en question avec, à la clé, la perte notable de futurs emplois locaux alors même que la mobilité est un facteur aggravant de la paupérisation de notre territoire.

- En second lieu, les grandes difficultés de la Maison de Santé Rurale (MSR) de La Réole créée en 2012 avec le soutien essentiel et très actif de la CDC qui gère ce dossier dans le cadre d'un contrat de location-vente s'achevant en 2026, ne vont faire que s'accroître.

Ces difficultés apparues depuis peu d'années sont essentiellement imputables au non classement en ZRR de l'ancienne CDC du Réolais mais surtout au classement postérieur en ZRR des CDC voisines qui nous entourent (CDC des communes rurales de l'Entre deux mers, CDC du Sud Gironde, CDC du Bazadais et même la CDC du Duraquois, située dans le Lot et Garonne mitoyen).

Alors qu'au moment de sa création en 2012, la MSR regroupait 24 associés qui participaient au financement des frais de fonctionnement du bâtiment et au remboursement de l'emprunt fait par la CDC pour le compte des professionnels, aujourd'hui seuls 11 associés continuent d'exercer leur profession au sein de cette structure.

C'est le résultat de départs en retraite non remplacés mais aussi de départs volontaires de certains anciens membres ayant quitté la structure parce qu'elle leur coûtait de plus en plus cher ou, plus souvent, parce qu'ils partaient s'installer sur des zones ZRR éligibles aux avantages fiscaux très incitatifs. Enfin, les jeunes professionnels suivent bien sûr la même stratégie et vont s'installer ailleurs.

La situation est telle que la CDC va être amenée très prochainement (négociations en cours) à repousser les remboursements des emprunts et les étaler sur plusieurs années pour aider au maintien à La Réole des professionnels qui ont fait le choix, que l'on peut qualifier de courageux et de citoyen, de rester sur notre territoire.

La couverture médicale de nos habitants, déjà largement entamée, va s'aggraver encore davantage dès cette année avec le départ en retraite de 2 médecins qui ont une patientèle très importante.

Cette situation nous interroge d'autant plus que dans le cadre de notre projet intercommunal de territoire visant à lutter contre la désertification médicale, nous travaillons à la création d'une nouvelle maison de santé pluriprofessionnelle sur la commune de Saint Pierre D'Aurillac.

- Enfin, il est rappelé que la fragilité sociale et économique du territoire du Réolais est largement reconnue par l'ensemble des institutions :

- L'indice de fragilité sociale de la ville de La Réole déterminé par les services du département s'établit à 1,50 soit le plus haut niveau possible ;
- Notre EPCI est classé en « zone vulnérable » par la Région ;
- A l'instar du Castillonnais ou encore du Pays foyen, le territoire de notre CDC fait partie du « croissant de pauvreté » de la Gironde.

S'il était encore déterminant, le critère de la population qui serait retenu pour un classement en ZRR ne paraît pas opérant. Est-on plus puissant lorsque l'on accueille de plus en plus de populations précaires rejetées malgré elles de la métropole ou de sa première couronne ?

Pour l'ensemble de ces motifs les élus du Conseil municipal de Saint Pierre d'Aurillac sollicitent un classement de l'ensemble du périmètre de la CDC dans le dispositif, considérant qu'il en va de la survie d'un territoire par ailleurs cerné d'intercommunalités qui demeurent dans le dispositif (sans contester leur classement), constituant par conséquent une distorsion de situation aussi choquante qu'injuste.